UN ENTREPRENEUR ARRAGEOIS ÉMETTAIT DES FAUSSES TRAITES

Il est arrêté

Une affaire qui va certainement causer un certain émoi dans Arras est celle d'André Forest, entrepreneur général, demeurant 13, rue de Lœuillette, arrêté mercredi matin, pour émission de fausses traites, faux et usage de faux.

M. A. Forest, issu d'une famille honorablement connue à Arras, vit grand quand il se mit en tête de devenir entrepreneur général de bâtiment. Charmant garçon, affable, de bonne moralité, il voulut malheureusement se donner des airs d'industriel cossu. Il tenta la fortune sachant qu'elle sourirait aux audacieux. Lui, fut téméraire. Il entreprit grand, cela passe encore, mais il roula sur un train de millionnaire, ce qui devait lui être fatal.

Ce malheureux garçon connut bientôt des revers qui devaient l'inciter à réduire son train de vie, mais il tarda à accomplir les actes d'économie que son entourage lui prêchait. Bientôt les oppositions allèrent geler ses créances et les fournisseurs et sous-traitants l'éperonnèrent pour toucher leur dû.

Forest, pour contenter ceux qui venaient le tirailler, usa d'un palliatif, moyen qui ne pouvait que retarder sa chute. Enfin, il se mit à faire des opérations hasardeuses, sinon malhonnêtes.

Il tira des traites, acceptées par lui du nom de certains de ses clients, que la Banque escomptait en toute bonne foi. La signature des intéressés était parfaitement imitée et la qualité des tirés permettait l'opération de crédit.

Mais tout a une fin...

Déjà, en janvier, une plainte fut adressée au Parquet. Mais on demanda au plaignant de se porter partie civile. L'affaire en resta là provisoirement.

Ces jours derniers de nouvelles plaintes affluèrent et M. Marteaux, commissaire de police, eut à effectuer une enquête et à entendre Forest.

Forest vint au commissariat mercredi matin en auto. Interrogé, il a avoué immédiatement les faux qu'on lui reprochait.

Pressé de dire les raisons de ses opérations condamnables, Forest déclara qu'il avait des ennuis de trésorerie et qu'ayant le désir sincère de remettre son affaire sur pied, d'assainir sa caisse, plein d'espoir de voir son affaire reprendre une nouvelle prospérité, il avait été amené à signer des traites du nom de ses clients.

M. Dejean de la Batie, procureur de la République, avisé par M. Marteaux, de ces faits répréhensibles, l'a invité à mettre Forest en état d'arrestation. Il a été conduit au Parquet.

Jusqu'ici le montant des traites fictives d'élèvent à plusieurs milliers de francs. L'enquête va se poursuivre avec diligence.

LES VOLS DE TITRES DANS LA RÉGION MINIÈRE

Certaines des valeurs écoulées à Lille par des Polonais proviennent d'un cambriolage commis à Bruay-en-Artois

Nous avons longuement relaté hier l'arrestation à Lille de Polonais qui écoulaient des titres provenant de vols et cambriolages commis dans la région. Or, une partie des titres retrouvés sur les Polonais au moment de leur arrestation, soit environ 25.000 fr., ont été reconnus pour avoir été soustraits au préjudice de Mme Daguestar, cabaretière, rue des Agaches à Bruay-en-Artois, et ce, au cours d'un cambriolage commis chez cette dame le 14 février dernier.

Il est donc probable que le Parquet de Lille se dessaisira pour celui de Béthune et que M. Blanc, juge d'instruction, sera chargé de l'affaire.

UN ESCROC RECHERCHÉ PAR LE PARQUET DE DUNKERQUE ARRÊTÉ A ROUEN

Un individu nommé Ernest Damon, 37 ans, originaire de Gien, titulaire de plusieurs condamnations, recherché par les parquets de Dunkerque, Vienne et Marseille, pour de nombreuses affaires d'escroqueries, a été arrêté à Rouen.

Ernest Damon, qui se disait publiciste, a reconnu qu'il avait fondé à Dunkerque des entrepôts alimentaires et à Marseille différentes affaires d'édition. Il a, en outre, avoué qu'il avait été condamné par le tribunal correctionnel de la Seine, à deux ans de prison pour abus de confiance en 1927 et qu'il avait encouru trois ans de la même peine en 1928 à Dunkerque, à la suite d'un certain nombre d'abus de confiance.

AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU NORD

Le Comité Départemental de l'Enseignement Technique groupant une soixantaine de membres, s'est réuni mercredi matin à la Préfecture, sous la présidence de M. Boujard, secrétaire général du Nord, et en présence de M. Danchy, directeur de l'École des Arts et Métiers et Inspecteur général de l'Enseignement technique.

La réunion, commencée à 11 heures, ne dura guère qu'une trentaine de minutes. Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, on homologua les travaux des divers sections du Comité en ce qui concerne la taxe d'apprentissage de l'exercice 1928.

Puis, le Comité dressa un état supplémentaire des taxes d'apprentissage pour l'exercice 1931.

L'AUTEUR DE L'EXPLOSION DE FRESNES, JUGÉ A VALENCIENNES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

— Mais vous pouviez faire sauter la maison et ses occupants.

— Je reconnais qu'il y a eu une imprudence de ma part.

Il explique comment s'est produite l'explosion. M. Admet, à maintes reprises, revient sur le caractère énigmatique de l'affaire.

— Ce que vous avez fait, est évidemment imprudent, mais c'est surtout suspect, dit-il, et il répète : ce n'est pas normal, c'est très troublant.

Camille Delzant proteste. Il voulait trouver un mélange détonnant pour des pétards, tout simplement. Il se basait sur les données d'un livre de chimie pour faire ses explosifs qu'il ne croyait pas si violents.

— Fait troublant, dit sans cesse M. Admet, vous devez l'admettre aussi, car c'est une véritable bombe à renversement que vous fabriquiez.

L'idée dominante de cet interrogatoire est de déterminer le mobile qui a poussé Delzant à construire cet engin.

— J'ai peut-être des parents qui font de la politique, dit le prévenu, mais en ce qui me concerne, je ne m'occupe pas de cela, je ne fréquente personne. J'ai 22 ans et je viens de voter pour la première fois.

— Cette affaire, résume M. le Président, est d'autant plus suspecte et inquiétante, que vous n'avez pas l'air inintelligent. Vous avez une bonne instruction et vous venez nous dire que vous ne connaissez pas les effets des explosifs que vous fabriquez.

La condamnation

Deux témoins sont cités qui n'apportent rien de nouveau.

M. Gillot, un voisin, et Mme veuve Devret, la propriétaire de l'immeuble, qui a entendu l'explosion :

— Ça a buqué comme un coup de tonnerre, dit-elle.

M. le substitut Darondel prononce un réquisitoire sévère.

« J'élimine, dit-il, par prudence l'idée de complot anarchiste qui a pu présider à la confection de cet engin, car rien au dossier ne permet de le préciser. Quel que soit le mobile, puisqu'il n'a pu être déterminé au cours de l'instruction, je demande une peine sévère, quoique je sache que Delzant est la première victime ».

Le ministère public demande au tribunal de se placer sur le terrain de l'exemple.

Me Vandernotte, dans sa plaidoirie, montre que Delzant n'a fait que céder à un mouvement de curiosité. Il cite abondamment les rapports de la police mobile qui, à tous les égards, sont favorables à son client.

Une courte délibération du tribunal, et Delzant s'entend condamner à un an de prison avec sursis et 500 francs d'amende.

EN MARGE DE L'AFFAIRE DE FRAUDE D'ARMES DE BLANC-MISSERON

Hier, a comparu devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, l'Italien Arthur Bellotti, beau-frère de Lina Appolonio, qui fut surprise à Blanc-Misseron important frauduleusement 12 revolvers neufs.

L'avocat d'Arthur Bellotti n'ayant pu se rendre à cette audience, le tribunal confirma le mandat d'arrêt décerné contre Bellotti et renvoya l'affaire à vendredi 10.

LE DRAME CONJUGAL D'ANZIN VA ÊTRE ÉVOQUÉ EN CORRECTIONNELLE

Nous avons relaté le drame navrant qui s'est déroulé le 18 mai dans un foyer ouvrier de la Cité de la Verrerie, à *Anzin*. Une femme, Madame Georgette Cacheux-Lemaire, mère de 5 enfants, d'une inconduite notoire qui, après une fugue, venait de regagner le domicile conjugal, fut frappée de plusieurs coups de couteau à la figure et au cou par son mari, M. Emile Cacheux.

Guérie de ses blessures, la victime a été interrogée par M. Bohin, juge d'instruction au Parquet de *Valenciennes*, à qui elle a fait le récit du drame. Il apparaît que c'est la femme qui avait, la première, saisi un couteau pour frapper son mari, et que celui-ci lui prit l'arme des mains.

L'affaire sera vraisemblablement appelée à l'audience de mercredi prochain au Tribunal correctionnel de *Valenciennes*.

M. Emile Cacheux sera poursuivi pour coups et blessures. Il a été mis en liberté provisoire.

La Politique Régionale

ÉLECTION CANTONALE

CONCENTRATION RÉPUBLICAINE

M. BURY, candidat au Conseil général dans le canton de Bouchain

Nous avons reproduit la décision du Conseil d'État invalidant l'élection de M. Clément, maire de Rœux, comme conseiller général du canton de Bouchain. Sans tarder les Comités central et permanent de la Fédération Républicaine de l'arrondissement de Valenciennes ont désigné à l'unanimité M. Bury, maire d'Avesnes-le-Sec, comme candidat de Concentration Républicaine à la prochaine élection partielle au Conseil général dans le canton de Bouchain.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE IMPRIMEUR LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT *Lignes Belges, Suisses et Lille*

LE XIIIe CONGRÈS NATIONAL DE L'U. N. C., A LILLE, DU 16 AU 20 JUIN

Le programme détaillé de ces journées

Voici quelques détails sur le Congrès National de l'Union Nationale des Combattants qui se tiendra à Lille, les 16, 17, 18, 19 et 20 juin.

Jeudi 16 juin. — 9 h. : Vérification des pouvoirs ; 9 h. 30 : Séance solennelle d'ouverture, allocution de bienvenue (Aimé Goudaert), allocution du président (Henri Rossignol) ; 10 h. : Réunion des commissions ; 11 h. 15 : Départ pour la Préfecture du Nord ; 11 h. 30 : Réception du bureau et du Conseil d'administration de l'U.N.C. par M. Langeron, Préfet du Nord ; 12 h. : Déjeuner libre ; 14 h. : Réunion des commissions ; 17 h. 15 : Départ pour la statue de Louise de Bettignies ; 17 h. 30 : Dépôt d'une gerbe à la statue de Louise de Bettignies ; 17 h. 45 : Réception au siège de l'U.N.C. à Lille, par le Conseil d'Administration de la Section Lilloise de l'U.N.C. ; 18 h. 15 : Réunion du Conseil National de l'U.N.C. au siège de l'U.N.C. du Nord ; 20 h. : Dîner des présidents et secrétaires de groupes à l'Hôtel Carlton, 2, rue Faidherbe, à Lille ; 20 h. 30 : Grand'Place, concert par l'Harmonie Municipale de Lille.

Vendredi 7 juin. — 8 h. : Grand'Place, départ pour le cimetière de l'Est, dépôt d'une gerbe par le Conseil d'administration de l'U.N.C. sur la tombe du regretté vice-président Schaepelynck ; 8 h. 30 : Première séance plénière ; 10 h. : Assemblée générale statutaire ; 11 h. : Départ pour la Mairie de Lille ; 11 h. 15 : Réception par la municipalité Lilloise à l'Hôtel de ville. Visite de la Mairie de Lille ; 12 h. : Déjeuner libre ; 13 h. 30 : Grand'Place de Lille, départ en autocar pour Tourcoing. Les congressistes suivront le grand boulevard jusqu'à Roubaix, ils pourront admirer au passage le Parc Barbieux, le boulevard de Paris, s'arrêter devant le Monument aux Morts entrevoir l'Hôtel de Ville de Roubaix et l'église Saint-Martin ; ensuite rejoindront Tourcoing. Ce petit voyage en automobile et le retour par la deuxième branche du Grand Boulevard, leur montrera l'importance de la grande agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing et le magnifique boulevard qui leur sert de trait d'union.

14 h. 15 : Rassemblement devant le Monument aux Morts de Tourcoing, où un représentant de la municipalité et une importante délégation de la Fédération des A.C. de Tourcoing et de ses cantons attendront les congressistes ; 14 h. 30 : Réception par la Municipalité Tourquennoise à l'Hôtel de Ville de Tourcoing ; 15 h. à 17 h. : Visites des différentes industries, œuvres sociales, etc... ; 17 h. : Réception des congressistes au siège du groupe du Centre, place de l'Hôtel de Ville, par la Fédération des A.C. de Tourcoing ; 17 h. 30 : Départ de Tourcoing ; 18 h. : Retour à Lille ; 18 h. : Réunion du Conseil National, Hôtel des Canonniers, Lille ; 18 h. 30 : A la Synagogue, au cours de l'office du vendredi soir, prière à la mémoire de nos morts, sous la présidence de M. le grand rabin Poliakoff, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, membre de l'U.N.C. de Lille ; 20 h. 30 : Grande fête de gala à l'Opéra Municipal de Lille, avec le concours de l'Harmonie des Mines de Courrière (110e exécutants), de la Musique du 110e R.I. ; du Choral des XXX (100 exécutants), de Mlle Neily Cévine, de M. Raoul Ergé, des New Sisters, etc...

Samedi 18 juin. — 8 h. 15 : Départ de la Grand'Place de Lille ; 8 h. 30 : Dépôt d'une gerbe au Monument des Fusillés Lillois ; 9 h. : Séance plénière ; 11 h. 15 : Départ pour la Chambre de Commerce de Lille ; 11 h. 30 : Réception solennelle par la Chambre de Commerce de Lille, visite de la Nouvelle et de l'Ancienne Bourse ; 12 h. 30 : Déjeuner libre ; 14 h. 30 : Séance plénière ; 20 h. : Dîner offert à la Presse par le bureau de l'U.N.C., Hôtel de Strasbourg, 10, Grand'Place à Lille ; 20 h. 30 : Grand'Place, concert par l'Harmonie des Mines de Lens (135 exécutants).

Dimanche 19 juin. — 8 h. : Cérémonie religieuse à la mémoire de M. Paul Doumer, Président de la République et des morts pour la France, en l'église Saint-Maurice à Lille, sous la haute présidence de Son Eminence le Cardinal Liénart, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, membre d'honneur du Conseil d'administration de l'U.N.C. du Nord. Le sermon sera donné par Mgr Régent officier de la Légion d'honneur croix de guerre aumônier militaire, membre du Conseil d'administration de la Section Lilloise de l'U.N.C. La messe sera chantée par la Chorale de l'U.N.C. « La Voix des Combattants » de Tourcoing (70 exécutants) ; 8 h. : Eglise réformée de Lille, service religieux ; 10 h. : Rue du Molinel, rassemblement du cortège, face à la Gare ; 10 h. 30 : Départ du cortège du Souvenir : officiels, F.F.D.A.C., U.N.C. Sociétés de Mutilés et d'Anciens Combattants régionales et locales ; 11 h. 30 : Séance de clôture, Hippodrome Lillois sous la présidence de M. le Ministre des Pensions ; 13 h. 30 : Banquet de clôture (4.000 couverts), hall A., Foire Commerciale, Esplanade de Lille ; 12 à 13 h. : Grand concert apéritif, Grand'Place, par la Musique des Mines d'Aniche (Sessevalle) ; 13 h. : Grand banquet de clôture (4.000 couverts, 30 fr.), Hall A de la Foire Commerciale de Lille, à l'orchestre, la Musique du 110e R.I., la Chorale de l'U.N.C. « La Voix des Combattants », de Tourcoing, et le Choral des XXX ; 15 à 17 h. : An Jardin Vauban, concert par l'Harmonie des Mines de Dourges (110 exécutants) ; 16 à 17 h. 30 : place du Concert, concert par l'Harmonie Royale de Merckem (Belgique) ; 17 h. 30 à 19 h. : Grand'Place, concert par l'Harmonie des mines d'Auberchicourt (118 exécutants) ; 20 h. : Grand banquet en l'honneur de la F.I.D.A.C., Hôtel Royal, 2, boulevard Carnot, à Lille (derrière l'Opéra Municipal) ; 20 h. 30 à 23 h. : Grand'Place, concert par l'Harmonie des Mines de Liévin.

Lundi 20 juin. — 20 h. 30 : Grand'Place, concert par l'Harmonie des Mines d'Ostricourt (80 exécutants) et l'Orphéon Municipal de Lille (90 exécutants). *Excursion en Belgique*, Valenciennes, Maubeuge, Givet, Ham-sur-Lesse, visite de la grotte de Han, Château d'Ardenne, Dinant, Namur, la Forêt de Soignes, Bruxelles, etc...

L'ACHÈVEMENT DU BEFFROI DE LILLE ET SON INAUGURATION

On installe une horloge à quatre cadrans

De nouveaux travaux complétant l'installation définitive du beffroi de l'hôtel de ville de Lille, sont entrepris en ce moment.

De quoi s'agit-il ?...

De l'installation d'une horloge à quatre cadrans, selon les procédés les plus modernes.

Sur ceci, M. Roger Salengro, au cours d'une interview, a bien voulu nous donner, hier, toutes les explications désirables.

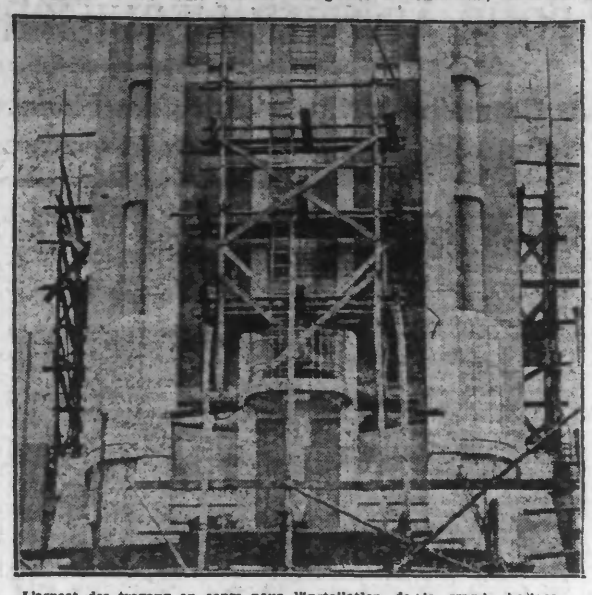

L'aspect des travaux en cours pour l'installation de la grande horloge.

« L'installation de l'horloge à quatre cadrans, du beffroi de l'hôtel de ville, — nous a-t-il déclaré, — comportera : 1° l'horloge proprement dite, avec poids pour actionner le mouvement, et balancier battant la seconde ; 2° deux sonneries pour frapper les quatre quarts à doubles coups sur deux cloches et les heures sur une troisième cloche ; 3° deux appareils allumeurs-extincteurs réglables à volonté de demi-heure en demi-heure, l'un pour l'éclairage des cadrans et l'autre pour l'allumage du phare ; 4° un appareil de synchronisation pour rendre la marche de l'horloge solidaire du régulateur électrique donnant l'heure dans le bâtiment administratif ; 5° deux moteurs électriques pour le remontage automatique de l'horloge, toutefois, en cas de panne de courant, le remontage pourra être effectué à bras ; enfin, 6° les transmissions et minuteries des cadrans, et 7° les quatre cadrans ».

Ce que seront les cadrans

M. le maire de Lille continue : « Les cadrans seront inscrits chacun dans un cercle de 4 m. environ de diamètre. Ils seront, par conséquent, visibles de loin déjà, étant d'ailleurs situés à une quarantaine de mètres de hauteur.

» Chaque cadran sera constitué par 12 motifs en tôle inoxydable, scellés sur les parois du beffroi, en forme de losange pour indiquer 12 h., 6 h., 3 h., 9 h., et en forme de rectangle pour indiquer les autres heures. Ces motifs auront environ 0 m. 60 de longueur. Pour permettre la visibilité la nuit, chacun des 12 motifs d'heures comportera un point lumineux placé extérieurement et constitué par un tube de 15 cm. de diamètre traversant la maçonnerie, fermé à l'avant par une glace dépolie et contenant une lampe de 150 watts avec réflecteur.

» Chaque cadran comportera une paire d'aiguilles en aluminium, renforcées et équilibrées, montées sur un axe creux de 13 cm. de diamètre en saillie de 25 cm. environ, à l'extrémité duquel sera monté un réflecteur parabolique ; celui-ci recevra la lumière d'une ampoule de 1.000 bougies placée à l'intérieur de l'axe creux et la projettera sur la surface de 4 m. de diamètre balayée par les aiguilles ».

Comme on le voit, l'horloge du beffroi de l'hôtel de ville de Lille sera une chose absolument remarquable.

Faisant partie de l'ensemble des installations en cours d'édification, elle sera inaugurée officiellement en octobre.

POUR L'INAUGURATION DU BEFFROI, DE GRANDES SOCIÉTÉS MUSICALES viendraient se produire à Lille en Octobre

M. Roger Salengro, député-maire de Lille, au cours des manifestations corporatives des Débitants de tabac, a informé les personnalités présentes que, en octobre prochain, pour l'inauguration du beffroi et le l'aile des finances du nouvel hôtel de ville de Lille, la municipalité lilloise comptait sur le concours de la « Garde Républicaine », de la « Musique des Guides », de Bruxelles, et de la « Musique des Grenadiers de la Garde Royale Anglaise ».

Ce serait là un grand attrait pour les fêtes qui se dérouleront à cette occasion.

LE CHOMAGE DANS LA MÉTALLURGIE

Une démarche de M. P. Delcourt auprès du Ministre des Travaux Publics

M. Pierre **Delcourt**, député du **Nord**, a été reçu hier matin par M. Daladier, ministre des Travaux publics.

M. Delcourt a souligné, au cours de cet entretien, le développement continu du chômage dans l'industrie métallurgique du Nord. Il a prié le nouveau ministre de se saisir au plus tôt de ce grave problème et de rechercher les mesures susceptibles de remédier à une situation particulièrement douloureuse pour les travailleurs.

M. Daladier a assuré M. Delcourt que le problème qu'il évoquait était précisément l'un de ceux auxquels il entendait apporter, tout d'abord, son attention. Il a dit son espoir de pouvoir faire connaître prochainement les mesures qu'il comptait prendre dans ce domaine.

POUR L'ÉLECTION DES JUGES AUX TRIBUNAUX DE COMMERCE

La Commission sénatoriale du commerce a nommé M. Lefebvre du Prey, rapporteur de la proposition de loi, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce.

UN DRAME DE LA JALOUSIE S'EST DÉROULÉ A TOURNAI

Se croyant délaissé, un s./officier a revolvérisé son amie

Un drame de la jalousie s'est déroulé, hier soir, vers 19 h. 30, dans un café de la rue des Puits l'Eau, dénommé « Café de la Tranquillité ». Les tenanciers de cet établissement, M. et Mme **Derache**, avaient adopté après l'armistice, une enfant autrichienne, devenue aujourd'hui une belle jeune fille de 17 à 18 ans. Cette personne courtisait un sous-officier du 3e régiment de chasseurs à pied.

Hier soir, après une courte discussion, au cours de laquelle ce dernier lui reprocha d'avoir un second amoureux, le sous-officier fut tiré, à bout portant quatre coups de revolver dans la tête. La mort fut instantanée.

Le criminel s'enfuit et, après avoir parcouru quelques rues, essayant d'échapper à ses poursuivants, il alla se constituer prisonnier au bureau de police de la première division, rue Garnier. Il déclara qu'il aimait trop cette jeune fille et que la jalousie l'avait rendu fou.

L'enquête est menée par M. Lefebvre, commissaire de police de la seconde division.

Dès que la nouvelle de ce crime se fut répandue en ville, une foule énorme stationna dans la rue des Puits l'Eau, devant le quartier de la Tranquillité, au point que la police dut intervenir pour régler la circulation

UN PROCÈS SENSATIONNEL EN JUSTICE DE PAIX, A CARVIN

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Mes Peltier, Brackers d'Hugo, Degrève De l'Estoille interviennent à leur tour pour faire, eux aussi, le procès de Monténus

Et le fait de siffler pour marquer sa réprobation au cours d'un spectacle n'est pas ce qu'on peut appeler, troubler l'ordre, ajoute Me Peltier, « c'est un droit au contraire, pour mon client de manifester comme il l'a fait ».

M. Doyen déclare : « C'est moi surtout qui suis visé dans ce procès, où les avocats, tour à tour, m'accablent injustement ».

Il n'a pas à faire la critique de la pièce de Monténus, pas plus qu'il n'avait le droit de l'interdire. « J'avais un devoir à remplir : empêcher de porter atteinte à l'ordre ; j'ai vainement tenté d'y réussir et c'est en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, en raison du tapage causé par quelques spectateurs, que je me suis vu forcé de dresser des contraventions », déclare M. le Commissaire de police.

M. Doyen, alors, évoque la soirée du 7 mai, où aucun incident ne se produisit. Il en arrive à celle du lendemain, dit comment il avait appris que des interventions à coups de sifflet allaient se produire. Ce tumulte était prémédité

« Devais-je le laisser s'accomplir sans broncher, demande-t-il, ou mon devoir était-il de faire respecter l'arrêté ? J'ai tout fait pour calmer la population qui était aux prises avec les perturbateurs et c'est grâce à l'intervention de la police qu'il n'y eut pas de sang versé », poursuit le commissaire de police.

Jugement au 13 juillet

Durant un moment encore, M. Doyen se défend et proteste contre les informations mensongères qui ont été colportées : Me Thellier intervient à nouveau, mais le Ministère public maintient les contraventions du commissaire et demande l'application de la peine minimum.

A 20 h. 15, M. le juge de paix Plançon se lève alors et décide de renvoyer le jugement au 13 juillet prochain.

Ajoutons, pour être complet, que M. le docteur Mazier vient, au Procureur de la République, de déposer une plainte pour injures et violences contre un membre de la Légion d'honneur.

L'affaire sera donc évoquée à nouveau devant le tribunal correctionnel de Béthune.

R. L.

M. TAVIANI, sous-préfet de Dunkerque, est nommé préfet des Pyrénées Orientales

Nous apprenons que M. François Taviani, sous-préfet de Dunkerque, vient d'être nommé préfet des Pyrénées-Orientales en remplacement de M. Fernand Leroy, ancien secrétaire général du Nord, nommé préfet du Morbihan.

LE VILLAGE D'HOMBLEUX FÊTERA DIMANCHE SA RÉSURRECTION

Dimanche prochain, le village d'Hombleux (Somme) totalement détruit pendant la guerre, consacrera sa résurrection par l'inauguration d'un carillon de seize cloches.

De grandes fêtes se dérouleront à cette occasion.

L'inauguration du nouveau carillon sera faite par M. Maurice Lenfant, carillonneur de la Cathédrale de Rouen.

LA BELGIQUE SE DISPOSE A AUGMENTER LA TAXE DE TRANSMISSION A L'IMPORTATION

La Commission des Finances de la Chambre a approuvé un projet de loi autorisant le gouvernement à majorer dans certains cas et dans une certaine limite le taux de la taxe de transmission à l'importation. En vertu de ce projet, le gouvernement est autorisé à porter le taux de la taxe de transmission à l'importation à 4 % en ce qui concerne les produits et objets demi-fins et à 6 % pour les produits et objets finis.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 9 juin 1932. — Soleil : Lever, 3 h. 50 ; coucher, 19 h. 50 ; Lune : Lever, 8 h. 31 ; coucher, 23 h. 41. Aujourd'hui : Sainte-Félicité. Demain : Saint-Landry.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 8 juin 1932, à 18 h. : Baromètre, 768 mm. ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 1 mm. 0 ; Thermomètre : Fronde 15,7 ; Minima : 7,4 ; Maxima : 17,6 ; Etat hygrométrique : 60 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : gouttes ; Direction du vent : Nord-Ouest. Force : Modérée ; Direction des nuages : Nord-Ouest ; Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour jeudi : Doux, Assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps assez beau ; Ciel, demi ou trois-quart couvert, avec quelques éclaircies, rares ondées dans l'est. Nord-Est de la région ; Vent du secteur Nord-Ouest, 3 à 5 m. ; température stationnaire

L'EXPULSION DIFFICILE D'UN DANGEREUX DÉSÉQUILIBRÉ A ARRAS

Il y a quelque temps, Fernand Allard, 37 ans, célibataire, demeurant 34, rue de Doullens, à *Arras*, n'ayant pu conduire à bien une exploitation agricole qu'il laissait péricliter, vendit son habitation à la Société des Aveugles d'Arras que préside M. Billeton.

Allard ne voulut plus quitter les lieux et une instance d'expulsion fut introduite devant le tribunal civil. Le jour vint où il fallut mettre le jugement à exécution. Cela n'alla pas tout seul.

Allard, fils d'un père mort des suites de folie et lui-même donnant des signes d'aliénation mentale, avait tout un passé derrière lui. Pendant la guerre il fut condamné à deux ans de travaux publics pour désertion à l'intérieur, puis fut fait prisonnier en juin 1916, à Verdun. Il aurait, d'après lui, été grièvement blessé et soigné par les Allemands à l'hôpital de Landau. Revenu en France après l'armistice, Allard vint à Arras.

Irascible, se fâchant pour peu de chose, sous le coup d'une lourde hérédité, Allard, un jour, tira des coups de fusils sur un de ses voisins, qu'il blessa. Il fut interné à Lommelet, s'évada, puis ayant une nouvelle fois usé de son fusil « parce qu'on venait l'embêter » chez lui, il dut réintégrer l'asile.

Il revint à son exploitation, qu'il laissa à l'abandon. Il semait, mais les récoltes pourrissaient sur place.

Un plan d'action policière

Devant un individu aussi dangereux qui menaçait ceux qui approchaient de sa porte, huissier, agents, hommes de loi, etc., M. Marteaux, commissaire de police, appelé à procéder à l'expulsion « manu militari », dut établir un plan d'action.

La maison d'Allard fut adroitement surveillée. Les inspecteurs de la sûreté Maille et Trannoy, cachés, attendaient le moment propice pour agir. Mardi après-midi, ils virent Allard se diriger vers un café des environs. Vite, ils prévinrent le poste de police et une dizaine d'agents arrivèrent promptement pour cerner la maison et le débit.

Allard fut aussitôt mis hors d'état de nuire. On le fouilla et l'on trouva dans la poche gauche de son veston, un revolver chargé, prêt à fonctionner.

De plus, au cours de la visite domiciliaire, les inspecteurs découvrirent, au pied du lit d'Allard, un fusil chargé de deux chevrotines et, sur la table de nuit, plusieurs cartouches confectionnées par lui.

L'opération d'expulsion fut menée promptement, sous la surveillance de M. de Saint-Aubert, huissier instrumentaire.

Allard a été arrêté, mais étant donné son état mental, il a été envoyé à l'hôpital Saint-Jean où il sera l'objet d'une surveillance spéciale et où il sera examiné par un médecin aliéniste.

Le déplacement des forces de police, n'a pas été sans émouvoir le quartier de la rue de Doullens.

UNE GRAVE AFFAIRE DE MŒURS, A ÉTAPLES

Hier matin, M. Vidalinc, brigadier de police, à Etaples, recevait la visite de Mme Pruvost Charles, demeurant rue Codron-Carlu, qui venait déposer une plainte contre son mari, âgé de 31 ans, qui d'après ses dires, avait abusé de sa fille Odette, âgée de 14 ans, née avant son mariage.

M. Vidalinc, alerta immédiatement M. Lecerf, chef de brigade de la gendarmerie d'Etaples qui, accompagné du gendarme Veruel, ouvrit une enquête. La victime de cette lamentable affaire est la belle-fille de l'accusé.

Dans la nuit, Pruvost est rentré chez lui en état d'ivresse, sous l'empire de la boisson et malgré l'opposition de sa femme, il accomplit son acte outrageant.

L'odieux personnage fut mis en état d'arrestation. Confronté avec sa femme et sa belle-fille, en présence du chef de brigade Lecerf, il nie les faits qui lui étaient reprochés. Mais la jeune fille déclara que ses relations avec son beau-père duraient depuis deux ans.

Pruvost a été conduit devant M. le procureur de la République, à *Montreuil*. Il aura vraisemblablement à répondre de ses actes odieux, lors d'une prochaine session de la cour d'assises.

UN PROFESSEUR DE MUSIQUE D'AMIENS, BLESSÉ GRAVEMENT EN AUTO

M. Ruet, professeur de musique, à *Amiens*, et son beau-frère, M. Maurice Pruvost, accompagnés de leur femme, avaient projeté d'aller dîner au restaurant du Pont de Fouencamps, à une quinzaine de kilomètres d'Amiens.

M. Ruet partit en tête dans son auto ; sa femme, son beau-frère et sa belle-sœur le suivaient dans l'auto de M. Pruvost. Pour une cause qui n'a pas encore été déterminée, l'auto de M. Ruet dérapa et alla heurter le pile du pont de chemin de fer situé à quelques centaines de mètres de Fouencamps.

Le choc fut violent et M. Pruvost releva son beau frère gravement blessé à la tête et vomissant le sang. Il le ramena aussitôt chez un docteur de Boves qui a jugé son état grave. On craint des lésions internes.

DANS LA MAGISTRATURE

M. Laloë, juge au tribunal de première instance de Boulogne, est maintenu à la disposition du président du conseil, ministre des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de conseiller à la cour d'appel et de cassation de Beyrouth, pour une nouvelle période de cinq années, à dater du 16 avril 1931.

FEUILLETON DU 9 JUIN 1932. — N. 5

LE FRUIT DÉFENDU

par Jules MARY

Résumé des précédents feuilletons

Vent à Paris sans un maravédis en poche, à force de travail opiniâtre, Jérôme Burgard est aujourd'hui dans l'aisance. Il possède au pied de la butte Montmartre, un grand bazar bien achalandé. Marianne, sa femme, qui l'a aidé de tout son courage, l'aime comme aux premiers jours. Ils ont deux filles, très jolies, l'aînée Rose-Manon, et la cadette Régine, qui travaillent avec eux au magasin où elles sont caissières. Les deux époux adorent leurs enfants.

Marianne annonce à son mari qu'elle va bientôt être mère.

Depuis six mois, l'aînée des filles de Jérôme, la folle Rose-Manon, a un amant, Jean Clairjean. La nuit, elle quitte le domicile paternel pour aller le rejoindre dans un petit pavillon de la rue du Mont-Cenis. Elle supplie son amant de l'épouser : celui-ci répond qu'il rendra visite aux parents de sa maîtresse le lendemain soir à huit heures. Rose-Manon en est tout heureuse.

Gaspard, le premier commis de Jérôme, aime Rose-Manon. Il demande sa main aux parents de la jeune fille, qui la lui accordent, mais celle-ci répond qu'elle n'aime pas Gaspard et qu'elle ne l'épousera jamais.

Gaspard devint blanc, puis une violente rougeur envahit son visage. Il balbutia :

— Pourquoi ? pourquoi ? Je ne suis pas beau, c'est vrai, mais je vous aime tant...

Elle secoua la tête, implacable, cruelle, souffrant trop à la même minute pour s'apitoyer sur les souffrances d'un autre. Cela lui était bien égal cette vie qu'elle brisait d'un mot. Vraiment, il tombait mal, ce pauvre Gaspard !

Dix heures et demie sonnèrent.

Jean Clairjean ne viendrait pas ce soir-là. Pourquoi ? Un accident, peut-être ?

Elle se leva pour se retirer dans sa chambre, tendit la main à Gaspard.

— Sans rancune, mon ami ?... Pardonnez-moi, n'est-ce pas ?...

— Si je vous pardonne ?... Ah ! mademoiselle Rose, je ne penserai jamais à vous en vouloir.

Elle sortit. Jérôme voulut le consoler. L'autre se mit à pleurer comme un enfant.

De sa chambre, Rose-Manon l'entendit qui s'en allait, un quart d'heure après. Puis Jérôme et Marianne montèrent se coucher. Elle patienta. Du reste, irrésolue traînait-elle au petit pavillon ? Jadis, au début de leurs amours, il avait été convenu avec Jean Clairjean qu'il l'attendrait tous les soirs jusqu'à minuit. Elle venait quand elle pouvait, sans avoir besoin de l'avertir. Le trouverait-elle, ce soir-là ?... A onze heures seulement, elle se décide. Il faut qu'elle sache, à tout prix. Cette inquiétude la rend folle. Elle sort.

Entre la rue Saint-Eleuthère et la rue du Mont-Cenis, personne. Du reste, ces rues sont si mal éclairées qu'elle ne court pas le danger d'être reconnue.

Au pavillon, elle sonne.

Pour la première fois depuis six mois, elle attend. Pour la première fois, la porte ne s'ouvre pas. Elle sonne encore, encore... Rien !...

Elle s'éloigne, un peu folle.

Pas un être vivant, non plus, tout le long de son retour.

Elle a une sensation étrange, celle de se trouver dans un désert... d'être seule, absolument seule dans cet immense Paris grouillant d'activité et de vie...

Elle revient chez elle sans encombre... mais elle grelotte en se mettant au lit...

Pourtant, comme elle est loin de penser à une catastrophe !...

Que lui est-il arrivé ?... Un malheur ?... Il faut que ce soit un malheur !...

Et cette nuit-là comme la précédente, se passe sans sommeil ; seulement, sa résolution est prise : avant de se rendre au bazar, elle trouverait un prétexte, le matin, pour sortir. Entre sept et huit heures, cela lui arrivait souvent de faire des courses, chez le boulanger, à la crémerie, chez le boucher.

Il fait encore nuit quand elle se lève. C'est à peine s'il y a un peu d'aube grise flottant sur Paris qui s'éveille et d'où montent les roulements des voitures, des camions, des omnibus et des tramways.

C'est Marianne elle-même qui lui donne une course.

Vite, vite, elle se hâte ! Et la voilà qui s'empresse, remontant la rue du Mont-Cenis, un peu folle, oui, vraiment... les dents serrées, fiévreuse et glacée...

Elle sonne à ce pavillon où elle a été heureuse, malgré tout. Cela lui importe bien, les gens qui passent et qui la regardent et qui plaisantent en la voyant si jolie... Le même silence tragique...

De l'autre côté du m